

Haute-Garonne, propriétaire, demeurant au lieu de Roux, commune de Beauville, célibataire, fils de l'ancien Simon et de Brunie Julie Pascale, décédés.

Est intervenu ce jour d'hui à sept heures du matin dans la maison son père aîné sis à Roux commune de Beauville.

Après nous être assuré du décès, nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous, après que lecture en a été faite.

L. Maire,
Les sieurs Guillaume Bressolles, Ferry Vigier

L'an mil huit cent quatre vingt et le vingt six Octobre à dix heures du matin, Par devant Nous l'ancien Vigier, maire, officier public de l'état civil de la commune de Beauville, arrondissement de Villefranche, département de la Haute-Garonne, ont comparu :

Le sieur Bressolles Jean Jacques, né à Cambiac, département de la Haute-Garonne, le sept novembre, mil huit cent cinquante deux, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'il nous a remis, cultivateur, demeurant à Beauville, fils de Antoine Bressolles, âgé de soixante quatre ans cultivateur, demeurant à Beauville et de feu Marie Anne Courmier, procédant avec le consentement de son dit père - fils majeur et légitime.

Et demoiselle Fauri Elisabeth, née à Montcabrier, département du Caron, le vingt trois décembre, mil huit cent soixante un, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'elle nous a remis, demeurant à Beauville, fille mineure et légitime de Fauri Jean, âgé de quarante huit ans, cultivateur, demeurant à Beauville et de feu Marie Magies, procédant avec le consentement de son dit père.

Lesquels après avoir déclaré, sur notre interpellation, qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant M. Piché, notaire à Caron Haute-Garonne, le dix septembre mil huit cent quatre vingt

Nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites en cette commune les dimanches dix et onze Mars avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que du Chap. 6 du Code civil, Tit. 5 du mariage, faisant droit

à la réquisition des comparants, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux. D'après leurs réponses séparées et affirmatives, nous avons prononcé au nom de la loi que les dits sieur Bressolles Jean Jacques et demoiselle Fauri Elisabeth sont unis par le mariage.

Dont acte a été passé, fait et lu publiquement dans l'une des salles de la maison commune, les portes ouvertes, en présence des pères des époux et de :

Courmier Jean Pierre, cultivateur, âgé de vingt deux ans, demeurant à Beauville, Caron, et de Escadé Jean cultivateur, âgé de trente un ans, demeurant à Cambiac, Haute-Garonne; de Astorg, Guillaume, âgé de quarante huit ans, propriétaire, demeurant à Beauville, Haute-Garonne, et de Balgou, Victor, habitant, âgé de trente quatre ans, demeurant à Beauville, lesquels quatre témoins, non parents des parties ont signé avec nous le présent acte, à l'exception des pères de l'époux et de l'épouse et des deux époux, qui ont déclaré se marier.

Ferry Vigier
L. Maire

Les sieurs Guillaume Bressolles
Ferry Vigier

L'an mil huit cent quatre vingt et le vingt novembre à neuf heures du matin, par devant Nous l'ancien Vigier, maire, officier de l'état civil de la commune de Beauville, arrondissement de Villefranche, Haute-Garonne, ont comparu :

Le sieur Philippe Millet, né à Marciac, Haute-Garonne, le treize février, mil huit cent trente six, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'il nous a remis, cultivateur, demeurant à Beauville, Haute-Garonne, veuf en premières noces de Antoinette Cassan, décédée le sept janvier, mil huit cent soixante onze, fils majeur et légitime de Millet Pierre et de Marie Latché, décédés, agissant comme personne libre

9
Mariage de
Bressolles
Jean Jacques
& Fauri Elisabeth

vingt-sept
10

Mariage de
Millet Philippe
& Fauri Elisabeth